

Afin de pouvoir venir au camp, il est demandé à chaque jeune de lire et signer cette charte, afin de s'engager à respecter les règles en connaissance de celles-ci. Si vous avez des remarques/questions concernant celles-ci contactez : Carlina Egli : +41796227511

Description

Le Coast Camp est un camp de ski qui réunit les groupes de jeunes de différentes églises évangéliques de la Côte : ADN, Enracinés, Gimel'feu, Halogène, Tonus, God4You et Synchronos. Chaque année, autour de Nouvel An et depuis plus de 15 ans, ce camp accueille une centaine de jeunes dans nos montagnes suisses. Cette semaine qui n'est pas comme les autres, allie fun, spirituel et relationnel.

Ainsi le programme de la semaine est varié et comprend notamment : dévaler les pistes, faire de nouvelles connaissances, participer à des ateliers, rigoler à ne plus pouvoir s'arrêter, mais aussi découvrir Dieu et approfondir sa relation avec Lui en apprenant à mieux se connaître et à mieux Le connaître.

Inscription

Les inscriptions sont considérées comme définitives dès paiement du camp et décharge retournée (pour les mineur-e-s uniquement) et sont prises en compte par ordre d'arrivée. Aucune réservation n'est possible. **L'inscription et la montée au camp n'est possible qu'après avoir rendu ce document signé par le/la jeune.** Le Coast Camp se réserve le droit de refuser une inscription.

La durée du camp est de 8 jours. Il commence et se termine par le transport en car compris. En cas de non-participation à l'entier de la semaine, merci de nous le signaler.

Transports

Un transport est organisé entre la Côte et le lieu du camp. Celui-ci est compris dans le prix du camp. En cas de renoncement au transport, aucune réduction n'est accordée. Les détails quant à l'heure de départ et d'arrivée seront indiqués dans la lettre de bienvenue.

Arrangement

En cas de difficultés financières, des arrangements sont possibles sur demande. N'hésitez pas à nous contacter :

nathan.streiff@coastinmovement.ch

Frais d'annulation

En cas de désinscription, les frais d'annulation suivants seront retenus sur le prix de camp :

Au minimum 30.- CHF

- 45-36 jours avant le camp : 20%
- 35-26 jours avant le camp : 50%
- 25-16 jours avant le camp : 75%
- 15-0 jours avant le camp : 100%

Pour une annulation consécutive à un problème de santé, un certificat médical devra nous être adressé. Cependant, une participation aux frais déjà engendré sera exigée d'une somme égale à 200 frs (frais qui comprennent l'hébergement et le transport réservé).

Frais de retard de paiement

Le paiement du camp doit être crédité sur le compte postal avant le premier jour du camp. Si le paiement ne survient pas à temps, 30.- CHF de frais supplémentaires seront facturés.

Assurances

Le/la participant-e doit avoir une assurance en matière de responsabilité civile, maladie et accident et il faire appel à celles-ci en cas de besoin.

Age limite

La participation au camp est possible dès l'âge de 15 ans révolus au début du camp. Une exception peut être faite, merci de contacter Carlina Egli au +4179.622.75.11 ou carlinaegli7@gmail.com.

Dégâts

Le/la participant-e est seul-e responsable des dégâts matériels causés volontairement ou non.

Parking

Les places de parking étant limitées, elles sont réservées au staff du camp (sauf arrangement).

Photos, images et vidéos

Le Coast Camp est autorisé à utiliser, pour son usage interne et externe, les photos et vidéos prises durant le camp par des équipes d'animation ou des personnes mandatées et sur lesquelles pourraient figurer les participant-e-s ou les lieux où se déroulent les activités. *En cas de refus d'une utilisation de photos ou de vidéos, merci de nous le communiquer par écrit.*

Dossier médical

Tout problème médical, allergies comprises, doit être annoncé à l'inscription ou avant le 10 décembre par écrit.

Si un suivi du/de la participant-e (par exemple, pour une prise de médicament) doit être effectué pendant le camp, celui-ci doit être détaillé dans l'annonce.

Cuisine / allergies alimentaires

La cuisine est réalisée par des bénévoles, afin de pouvoir garantir un prix de camp le plus faible possible. La réalisation d'un menu unique va dans ce sens.

En cas d'allergies alimentaires, merci de téléphoner à Coline Rochat au 077 484 01 84 pour discuter des moyens de les prendre en considération.

Règles de camp

- La consommation de boissons alcoolisées doit se faire selon le point ci-dessous.
- Merci de respecter la règle de non-consommation de drogues.
- Nous vous demandons de respecter la séparation entre les pavillons/chambres des filles et des garçons. Lors des prières mixtes, il est attendu qu'une tierce personne soit présente.
- Votre participation aux repas (y compris le déjeuner), soirées, tâches et cellules est requise.
- Pour les activités en dehors de l'enceinte du chalet, il est nécessaire de sortir à trois au minimum (des exceptions peuvent être envisagées, mais toute sortie doit être signalée à la personne responsable de la journée).
- Merci de respecter les règles de la station sur les pistes de ski.
- Il est demandé de ne pas quitter le chalet pendant la nuit.
- Le chalet fermera ses portes à 3 heures du matin, et chacun devra être dans sa chambre. Les portes ouvriront pour le petit-déjeuner.
- Pour les activités sportives, nous vous prions de vous équiper de manière adéquate (par exemple, pour le ski : matériel en bon état et port du casque).

Consommation d'alcool

Il est demandé aux jeunes de ne détenir aucune forme d'alcool dans l'enceinte du chalet. Une coupe de clarette peut être exceptionnellement servie à Nouvel An. Toute consommation en dehors de l'enceinte du chalet ne doit pas altérer la capacité de discernement des campeur-euse-s. En cas de doute, nous nous permettrons d'évaluer l'état des campeur.euse.s.

Responsabilité

Les membres de l'organisation du Coast Camp, ainsi que l'association Coast in Movement, ne peuvent être tenus responsables de toute conséquence, accident, dommage ou tort moral qui serait liée à un non-respect des conditions générales.

Renvoi

Le non-respect des règles de camp peut entraîner des conséquences allant jusqu'à l'expulsion du camp. En cas de renvoi, les frais de rapatriement sont à la charge du participant.

Objets trouvés

Aucune gestion des objets trouvés n'est effectuée après le camp. Pensez à marquer vos affaires.

En signant et datant cette charte, je m'engage à venir au camp en respectant toutes les règles citées ci-dessus :